

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1004**14 novembre 2001****SOMMAIRE**

Boissons du Portugal S.A., Luxembourg	48155	Rhyton Holding S.A., Luxembourg	48158
Boissons du Portugal S.A., Luxembourg	48155	Riviera Finance 1 S.A., Luxembourg	48158
Cemato, S.à r.l., Luxembourg	48191	Romania Investment, S.à r.l., Luxembourg	48159
Innoreal Investments S.A., Luxembourg	48163	Rufford Kyle S.A., Luxembourg	48156
Maison Schaack, S.à r.l., Lamadelaine	48146	Rumbas Holding S.A., Luxembourg	48159
Maitland Trust Services, S.à r.l., Luxembourg	48146	S.E.P.D.I. S.A., Moutfort	48173
Mario Holding S.A., Luxembourg	48146	SanPaolo IMI Investments S.A., Luxembourg	48160
Mario Holding S.A., Senningerberg	48146	Saradar Conseil Holding S.A., Luxembourg	48169
Materis Participations, S.à r.l., Luxembourg	48180	Savint Holding S.A., Luxembourg	48160
Materis Participations, S.à r.l., Luxembourg	48182	Savint Holding S.A., Luxembourg	48160
Metalco S.A.H., Luxembourg	48147	SCAPIM Luxembourg, Société de Coordination des Activités Pétrolières Industrielles et Minières Luxembourg S.A., Luxembourg	48183
Millecento S.A., Luxembourg	48147	Scancooperation (Benelux) S.A., Luxembourg	48161
Momat S.A., Luxembourg-Hamm	48148	Scancooperation (Benelux) S.A., Luxembourg	48163
Muco S.A. Holding, Luxembourg	48148	Seco Safe S.A., Luxembourg	48173
Muco S.A. Holding, Luxembourg	48148	Seco Safe S.A., Luxembourg	48173
Natilux Holding S.A., Luxembourg	48149	SGG, Services Généraux de Gestion S.A., Luxem- bourg	48175
Natilux Holding S.A., Luxembourg	48149	SIF Financière Holding S.A., Luxembourg	48176
Natilux Holding S.A., Luxembourg	48149	Sirap - Gema Finance S.A., Luxembourg	48169
Natilux Holding S.A., Luxembourg	48150	Sirap - Gema Finance S.A., Luxembourg	48172
NHS Investments S.A., Luxembourg	48159	Socera Assets Management S.A. Holding, Luxem- bourg	48178
P.A. Consulting Group S.A., Luxembourg	48153	Socera Assets Management S.A. Holding, Luxem- bourg	48176
P.A. Consulting Group S.A., Luxembourg	48153	Société de Participations Alimentaires S.A., Lu- xembourg	48178
P.A. Consulting Group S.A., Luxembourg	48153	Société de Participations Alimentaires S.A., Lu- xembourg	48180
P.A. Consulting Group S.A., Luxembourg	48154	Société Européenne de Conserve S.A., Luxem- bourg	48173
Pacelco Holding S.A., Luxembourg	48151	Sofint S.A., Luxembourg	48189
Pacelco Holding S.A., Luxembourg	48151	Software Development Services S.A., Steinfort	48169
Paredil S.A., Senningerberg	48146	SOPARLU Holding S.A. - Société de Participations Luxembourgeoise, Luxembourg	48182
Pattaya Holdings S.A., Luxembourg	48152	Superlux S.A., Luxembourg	48189
Pattaya Holdings S.A., Luxembourg	48152	Superlux S.A., Luxembourg	48189
Pattaya Holdings S.A., Luxembourg	48152	Telepiu Funding S.A., Luxembourg	48158
Pattaya Holdings S.A., Luxembourg	48152	Tourship Group S.A., Luxembourg	48154
Pattaya Holdings S.A., Luxembourg	48153	Y. Lux S.A., Eischen	48155
PF Re S.A., Luxembourg	48154	Y.E.M. International Holding S.A., Eischen	48155
Pizza Express, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	48154		
Pozzo International S.A., Luxembourg	48155		
Pro Re (Luxembourg) S.A., Luxembourg	48156		
Pro Re (Luxembourg) S.A., Luxembourg	48156		
Quadrille S.A., Luxembourg	48151		
Rhodos Holding S.A., Luxembourg	48158		
Rhyton Holding S.A., Luxembourg	48157		
Rhyton Holding S.A., Luxembourg	48157		
Rhyton Holding S.A., Luxembourg	48157		
Rhyton Holding S.A., Luxembourg	48157		

MAISON SCHAACK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 23, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.170.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2001, vol. 319, fol. 79, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lamadeleine, le 27 avril 2001.

MAISON SCHAACK, S.à r.l.

(27617/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

MAITLAND TRUST SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 77.380.

It is herewith declared that we consent to act as trustee of the BLUEBELL SETTLEMENT in favour of MAITLAND TRUST SERVICES, S.A., with effect from 29, December 2000.

Luxembourg, 20 March 2001.

M. K. Becker

Classe A Manager

Duly authorised for and on behalf of MAITLAND MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2001, vol. 551, fol. 15, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27619/631/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

MARIO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 72.982.

Les comptes annuels au 30 juin 2000, enregistrés à Luxembourg, le 27 avril 2001, vol. 552, fol. 39, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 27 avril 2001.

Signature.

(27622/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

MARIO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 72.982.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 octobre 2000

Démission de Messieurs Brunello Donati et Giancarlo Codoni de leurs postes d'administrateurs, avec effet immédiat.

Nomination avec effet immédiat de Mlle Armelle Beato, employée privée, Senningerberg, et de Mlle Geneviève Baué, employée privée, Senningerberg, en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Pour MARIO HOLDING S.A.

Signatures

L'Agent Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2001, vol. 552, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27623/032/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

PAREDIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 61.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 27 avril 2001, vol. 552, fol. 39, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

le 27 avril 2001.

Signature.

(27654/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

MILLECENTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 79.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 25, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau (EUR 53,32)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2001.

Signature.

(27630/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

METALCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.599.

L'an deux mille un, le douze avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding of METALCO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 50.599, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil, numéro 307 du 5 juillet 1995.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Monsieur Carl Speecke, employé privé, L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, qui désigne comme secrétaire Madame Véronique During, employée privée, L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Josiane Dhamen, employée privée, L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

La société COWLEY ENTERPRISES LTD, ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town, P.O. Box 146 Tortola BVI.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Speecke, V. During, J. Dahmen et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2001, vol. 8CS, fol. 95, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2001.

F. Baden.

(27629/200/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

MOMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg-Hamm, 11, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 54.339.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 octobre 2000

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2000 les démissions et nominations suivantes:

La démission de M. Christian Mercenier en tant qu'administrateur est acceptée, décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour et la société BILOREN S.A. avec siège social Citco Building / Wickhams Cay, Tortola - Iles Vierges Britanniques est nommée administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

L. Sunnen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2001, vol. 550, fol. 23, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27632/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

MUCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 78.634.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2001.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(27636/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

MUCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 78.634.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 24 avril 2001, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société MUCO S.A., Holding que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes:

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2000;

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2000:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2000:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux administrateurs pour la période allant du 1^{er} janvier 2001 au 5 avril 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires pour la période allant du 1^{er} janvier 2001 au 5 avril 2001

4) Election de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2001 au 5 avril 2001.

5) Election des nouveaux administrateurs avec effet au 5 avril 2001 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle:

M. Christophe Blondeau

Nour-Eddin Nijar

Rodney Haigh

6) Election du nouvel Administrateur-Délégué M. Christophe Blondeau avec effet au 5 avril 2001 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

7) Election du nouveau Commissaire aux Comptes, avec effet au 5 avril 2001 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle:

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Pasteur, L-1258 Luxembourg

8) Résiliation du «Management Agreement» signé le 6 novembre 2000 entre ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. et MUCO S.A.

9) Décision de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante, avec effet au 5 avril 2001: 38, boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 Luxembourg

10) Le profit s'élève à LUF 6.182.078,- est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2001, vol. 552, fol. 39, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27637/683/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

NATILUX HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 16.253.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 26 avril 2001, vol. 552, fol. 30, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

H. de Graaf

Administrateur

(27640/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

NATILUX HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 16.253.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 26 avril 2001, vol. 552, fol. 30, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

H. de Graaf

Administrateur

(27642/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

NATILUX HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 16.253.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 26 avril 2001, vol. 552, fol. 30, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

H. de Graaf

Administrateur

(27643/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

NATILUX HOLDING, Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 16.253.

Extract of the minutes

The General Meeting of NATILUX HOLDING S.A. held at Luxembourg on April 2, 2001 has taken the following resolutions:

Third resolution

The mandates of Mrs Juliette Lorang, Mr Hans de Graaf and Mr Maarten van de Vaart, Directors of the Company, are renewed for a period of 6 years to expire at the issue of the Annual General Meeting of 2007.

Fourth resolution

The resignation of BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., formerly MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. from their function of Statutory Auditor is accepted with immediate effect. Discharge is given to them for the exercise of their function up to the date of this meeting.

Fifth resolution

COMCOLUX S.A., Luxembourg, is appointed as Statutory Auditor for a period of 6 years to expire at the issue of the Annual General Meeting of 2007.

Sixth resolution

The Meeting decides to convert the subscribed capital, with effect as of January 1, 2000, from ninety thousand Dutch Guilders (NLG 90,000.-), represented by 300 shares, into forty thousand eight hundred and forty euros twenty-two cents (EUR 40,840.22).

Seventh resolution

The Meeting decides to increase the present converted capital by one thousand one hundred fifty-nine euros seventy-eight euro cents (EUR 1,159.78) to bring it from forty thousand eight hundred and forty euros twenty-one euro cents (EUR 40,840.22) to forty-two thousand euros (EUR 42,000.-) represented by three hundred (300) shares with a par value of one hundred forty euros (EUR 140.-) each.

Subscription - Payment

The Meeting decides to accept the subscription and payment of the increasing amount of the corporate capital by incorporation of reserves in the amount of one thousand one hundred fifty-nine euros seventy-eight euro cents (EUR 1,159.78) and to allocate the profit of this increase to the present shareholders in proportion to their existing shares.

Eighth resolution

The Meeting decides to convert and round-up the authorised capital of three million Dutch Guilders (NLG 3,000,000.-) into one million four hundred thousand euros (EUR 1,400,000.-) represented by ten thousand (10,000) shares with a nominal value of one hundred forty euros (EUR 140.-).

Ninth resolution

The Meeting decides to amend article 5, 1st and 2nd paragraphs of the Articles of Incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quarante-deux mille euros (EUR 42.000,-) représenté par trois cents (300) actions d'une valeur nominale de cent quarante euros (EUR 140,-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000,-) qui sera représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent quarante euros (EUR 140,-) chacune.»

For the board of Directors

J. Lorang

Director

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2001, vol. 552, fol. 30, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(27641/029/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

PACELCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 69.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 27 avril 2001, vol. 552, fol. 35, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2001.

Pour la société PACELCO HOLDING S.A.

Signature

(27652/729/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

PACELCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 69.439.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 24 avril 2001

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme PACELCO HOLDING S.A. tenue à Luxembourg, le 24 avril 2001, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite,
- approbation des comptes annuels de 1999,
- approbation du rapport du commissaire aux comptes,
- décision de reporter la perte enregistrée au 31 décembre 1999 à l'exercice suivant,
- décision de poursuivre l'activité de la société,
- acceptation de la démission de Monsieur Cornelius Bechtel et décharge accordée pour la période de son mandat,
- confirmation de la nomination de Monsieur Dennis Bosje,
- acceptation de la démission de Monsieur Dennis Bosje et décharge accordée pour la période de son mandat,
- confirmation de la nomination de Monsieur Michal Wittmann jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2000,
- décharge donnée aux membres du Conseil d'Administration pour la période de leur mandat et renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2000,
- décharge donnée au commissaire aux comptes pour la période de son mandat et renouvellement du mandat du commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2001, vol. 552, fol. 35, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27653/729/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

QUADRILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 42.663.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 février 2001 et avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social a été converti de FRF 5.000.000,- en EUR 762.245,09 (sept cent soixante-deux mille deux cent quarante-cinq euros et zéro neuf cents) et augmenté à EUR 775.000,- (sept cent soixante-quinze mille euros) par incorporation d'une partie des résultats reportés au 31 décembre 2000, divisés en 5.000 actions (cinq mille) de EUR 155,- (cent cinquante-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 26 avril 2001.

Pour QUADRILLE S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2001, vol. 552, fol. 36, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27677/006/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

PATTAYA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 31.968.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997 ainsi que les autres documents et informations s'y rapportant, enregistrés à Luxembourg, le 20 avril 2001, vol. 552, fol. 12, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(27655/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

PATTAYA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 31.968.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998 ainsi que les autres documents et informations s'y rapportant, enregistrés à Luxembourg, le 20 avril 2001, vol. 552, fol. 12, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(27656/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

PATTAYA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 31.968.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999 ainsi que les autres documents et informations s'y rapportant, enregistrés à Luxembourg, le 20 avril 2001, vol. 552, fol. 12, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(27657/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

PATTAYA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 31.968.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à la date statutaire du 28 juin 2000

5. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats jusqu'à ce jour. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

6. L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression actuelle du capital social, du capital autorisé et de tous autres montants figurant dans les statuts de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) au taux de change égal à 40,3399 LUF pour 1,- EUR;

7. L'Assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent neuf mille huit cent soixante-six euros quatre-vingt-onze cents (309.866,91 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale. (...)

Capital autorisé

Le capital social de la société pourra être porté à neuf cent quatre-vingt-onze mille cinq cent soixante-quatorze euros dix cents (991.574,10 EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale (...);»

9. L'assemblée décide que les résolutions qui précèdent concernant la conversion du capital en euros produiront leurs effets comptables et fiscaux rétroactivement au 1^{er} janvier 2000.

10. L'assemblée décide de transférer le siège social du 4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2001, vol. 552, fol. 12, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27658/565/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

PATTAYA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 31.968.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(27659/565/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

P.A. CONSULTING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R. C. Luxembourg B 27.393.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 25, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(27648/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

P.A. CONSULTING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R. C. Luxembourg B 27.393.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 17 mai 2000 que:

- Monsieur Palle Bisgaard a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 30 avril 2000.

- Monsieur Simon Hirtzel, demeurant à 124 Iffley Road, London W 6 OPE, a été désigné en remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

Pour réquisition - inscription

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 25, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27650/304/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

P.A. CONSULTING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R. C. Luxembourg B 27.393.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 20 décembre 2000 que:

- le siège social de la société a été transféré, à partir du 1^{er} janvier 2001, à Luxembourg du 23, rue Aldringen au 31, rue d'Eich.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 25, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27651/304/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

P.A. CONSULTING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R. C. Luxembourg B 27.393.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 24 avril 2001 que:

- Monsieur Simon Hirtzel, demeurant à London W6 OPE, 124 Iffley Road, a été élu au poste d'administrateur coopté en remplacement de Monsieur Palle Bisgaard démissionnaire à partir du 30 avril 2000 .
- Monsieur Brian Darren Dowds, Monsieur Nicholas John Gardner Hayes, et Monsieur Simon Hirtzel ont été réélus aux fonctions d'administrateurs pour un terme d'une année et renouvelable;
- La société BDO BINDER (LUXEMBOURG), S.à r.l. a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes pour un terme d'une année et renouvelable.

Luxembourg, le 24 avril 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 551, fol. 25, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27649/304/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

PF RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 21, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2001.

PF RE S.A.

Signatures

(27662/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

PIZZA EXPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 14, boulevard Kennedy.

R. C. Luxembourg B 71.132.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Capellen, le 17 avril 2001, vol. 137, fol. 27, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2001.

Signature.

(27665/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

TOURSHIP GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 47.624.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 12 avril 2001 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
- l'assemblée a décidé d'approuver les comptes consolidés au 31 décembre 1999;
- l'assemblée a décidé de l'affectation du résultat;
- l'assemblée a décidé de donner décharge à DELOITTE TOUCHE TOHMATSU INTERNATIONAL pour la révision des comptes consolidés au 31 décembre 1999;
- l'assemblée a décidé de renommer DELOITTE TOUCHE TOHMATSU INTERNATIONAL pour la révision légale des comptes consolidés au 31 décembre 2000.

Pour TOURSHIP GROUP S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2001, vol. 552, fol. 37, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27738/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

POZZO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.796.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 551, fol. 53, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2001.

A. Schwachtgen.

(27666/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

Y.E.M. INTERNATIONAL HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-8478 Eischen, 20B, rue de Waltzing.
R. C. Luxembourg B 74.947.

Il résulte d'un courrier recommandé adressé en date du 28 mars 2001 à la société anonyme Y.E.M. INTERNATIONAL HOLDING avec siège social à L-8478 Eischen, 20B, rue de Waltzing enregistrée au R.C. de Luxembourg, sous le numéro B 74.947 que PRESTA-SERVICES a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

Pour inscription, réquisition, modification

Signature

Enregistré à Capellen, le 2 avril 2001, vol. 137, fol. 21, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Medinger.

(27668/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

Y. LUX, Société Anonyme.

Siège social: L-8478 Eischen, 20B, rue de Waltzing.
R. C. Luxembourg B 74.946.

Il résulte d'un courrier recommandé adressé en date du 28 mars 2001 à la société anonyme Y. LUX avec siège social à L-8478 Eischen, 20B, rue de Waltzing enregistrée au R.C. de Luxembourg, sous le numéro B 74.946 que PRESTA-SERVICES a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

Pour inscription, réquisition, modification

Signature

Enregistré à Capellen, le 2 avril 2001, vol. 137, fol. 21, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Medinger.

(27669/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

**BOISSONS DU PORTUGAL S.A., Société Anonyme,
(anc. PROVENCES DU PORTUGAL S.A.).**

Siège social: L-1338 Luxembourg, 4, rue du Cimetière.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal l'assemblée générale dressé par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Capellen, en date du 26 mars 2001, enregistré à Capellen en date du 3 avril 2001, vol. 421, fol. 40, case 6.

Que l'assemblée a décidé de changer la dénomination de PROVENCES DU PORTUGAL S.A. en BOISSONS DU PORTUGAL S.A.

Que l'assemblée a décidé de transférer le siège social de L-1221 Luxembourg, 159, rue de Beggen à L-1338 Luxembourg, 4, rue du Cimetière.

Capellen, le 19 avril 2001.

Pour extrait conforme

A. Biel

(27673/203/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

BOISSONS DU PORTUGAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 4, rue du Cimetière.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(27674/203/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

PRO RE (LUXEMBOURG), Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 22.257.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 22, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société PRO RE (LUXEMBOURG) S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(27671/682/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

PRO RE (LUXEMBOURG), Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 22.257.

Conseil d'administration

Thomas Clarstedt, Insurance Manager de PHARMACIA AB, demeurant au Frösundaviks allé 15, Solna, S-17197 Stockholm;

Madame Alexandra van Horne, Vice Président & Treasurer de PHARMACIA & UPJOHN INC., 95 Corporate Drive, Bridgewater, New Jersey, United States of America;

Monsieur Tony Nordblad, Managing Director de SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l., 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Réviseur d'entreprises

PricewaterhouseCoopers.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 mars 2001

L'assemblée générale du 27 mars 2001 a réélu comme administrateurs pour l'année 2001, Madame Alexandra van Horne et Monsieur Tony Nordblad.

Monsieur Thomas Clarstedt a été remplacé par

Monsieur Robert P. Cerutti, Director, Risk Management, PHARMACIA CORPORATION, 100 Route 206 North, Peapack, NJ07977 United States of America et

Monsieur Vincent Esposito, Manager, Risk Management, PHARMACIA CORPORATION, 100 Route 206 North, Peapack, NJ07977 United States of America.

PricewaterhouseCoopers a été réélu comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 2001.

Pour la société PRO RE (LUXEMBOURG) S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 22, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27672/682/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

RUFFORD KYLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13A, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 77.790.

—
Le conseil d'administration a nommé en date du 5 octobre 2000, Monsieur David Kirkwood comme administrateur-délégué et chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

Luxembourg, le 13 avril 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour RUFFORD KYLE S.A.

KPMG Experts Comptables

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 552, fol. 14, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27692/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

RHYTON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 66.650.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 avril 2001, vol. 552, fol. 12, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(27681/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

RHYTON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 66.650.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 avril 2001, vol. 552, fol. 12, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(27682/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

RHYTON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 66.650.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue le 21 mai 1999

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes jusqu'à ce jour, les mandats d'Administrateurs et de Commissaire aux Comptes viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2001, vol. 552, fol. 12, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27683/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

RHYTON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 66.650.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue le 19 mai 2000

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes jusqu'à ce jour, les mandats d'Administrateurs et de Commissaire aux Comptes viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2004.

4. L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression actuelle du capital social, du capital autorisé et de tous autres montants figurant dans les statuts, de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) aux taux de change égal à 40,3399 LUF pour 1,- EUR.

5. L'Assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à un million cent quinze mille cinq cent vingt euros quatre vingt six cents (1.115.520,86 EUR) représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale (...).

Le capital autorisé est fixé à six millions cent quatre vingt dix sept mille trois cent trente huit euros douze cents (6.197.338,12 EUR) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale. (...)

6. L'Assemblée décide que les résolutions qui précèdent concernant la conversion du capital social en euros produiront leurs effets comptables et fiscaux rétroactivement au 1^{er} janvier 2000.

7. L'Assemblée décide de transférer le siège social du 4, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg au 38, boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2001, vol. 552, fol. 12, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27684/565/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

RHYTON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 66.650.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(27685/565/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

RHODOS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 70.874.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 25, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 4.928,56 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2001.

Signature.

(27680/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

RIVIERA FINANCE 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 79.377.

Une convention de domiciliation a été conclue entre BONN SCHMITT STEICHEN, Avocats à la Cour, 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg et la société RIVIERA FINANCE 1 S.A. en date du 19 mars 2001 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 avril 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2001, vol. 552, fol. 34, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27686/275/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

TELEPIU FUNDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 71.064.

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 18 janvier 2001 que Monsieur Michel Thoulouze, président du Conseil d'Administration et Co-Ceo de TELEPIU SpA, demeurant à Paris, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

* Monsieur Mario Rasini, membre du Conseil d'administration et Co-Ceo de TELEPIU SpA, demeurant à Milan;

* Monsieur Marc Heller, administrateur de filiales de TELEPIU SpA, demeurant à Milan;

* Monsieur Giulio Sirtori, administrateur de filiales de TELEPIU SpA, demeurant à Milan.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2001, vol. 552, fol. 37, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27730/275/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

ROMANIA INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 69.741.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 30 avril 1999, enregistrés à Luxembourg, le 26 avril 2001, vol. 552, fol. 30, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

J. Lorang

Administrateur

(27691/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

RUMBAS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.779.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2001, vol. 552, fol. 30, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2001.

Pour RUMBAS HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(27693/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

**NHS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
(anc. SANPAOLO IMI INVESTMENTS S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 70.348.

L'an deux mille un, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée SANPAOLO IMI INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 70.348.

Ladite société a été constituée par acte du notaire instrumentant en date du 2 juin 1999, publié au Mémorial C, numéro 658 du 31 août 1999.

Ladite société a un capital social actuel d'un million d'Euro (1.000.000,-EUR), représenté par mille (1.000) actions, d'une valeur nominale de mille Euro (1.000,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rocco Ferrucci, dirigeant de banque, demeurant à Turin (I).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sabine Wingel, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale en NHS INVESTMENTS S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts;

2. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime la décision suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de SANPAOLO IMI INVESTMENTS S.A. en NHS INVESTMENTS S.A.

et par conséquent décide de modifier l'article 1^{er} (version anglaise et française) des statuts, afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a company («société anonyme») under the name of NHS INVESTMENTS S.A. is formed (the «Company»).

Art. 1. Il existe entre les souscripteurs ci-avant désignés et tous ceux qui deviendront par la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de NHS INVESTMENTS S.A. (la «Société»).

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: R. Ferrucci, S. Wingel, S. Vandt, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 8CS, fol. 84, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2001.

J. Delvaux.

(27694/208/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

SANPAOLO IMI INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 70.348.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 mars 2001, acté sous le n° 198/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(27695/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

SAVINT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 70.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 25, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 5.790,04 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2001.

Signature.

(27697/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

SAVINT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 70.433.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 23 avril 2001 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes à partir du 7 mars 2001.

La société CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 4, rue Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg a été nommée en son remplacement. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 25, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27698/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

SCANCOOPERATION (BENELUX) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1624 Luxembourg, 15, rue Gibraltar.

R. C. Luxembourg B 9.793.

L'an deux mille un, le treize avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société établie et avec siège social à Mersch sous la dénomination de SCANCOOPERATION (BENELUX) S.A., R.C. B n° 9.793, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Pétange, en date du 12 octobre 1971, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 20 du 11 février 1972.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinquante (50) actions d'une valeur nominale de vingt mille (20.000,-) francs belges chacune, constituant l'intégralité du capital social d'un million (1.000.000,-) de francs belges sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant la signature des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Fixation d'une durée illimitée de la société.
- 2) Modification subséquente de l'article 2 des statuts.
- 3) Transfert du siège social à L-1624 Luxembourg, 15, rue Gibraltar.
- 4) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts.
- 5) Suppression de la valeur nominale des actions et changement de la devise du capital social de francs belges en euros au cours de 1 euro pour 40,3399 BEF.
- 6) Augmentation du capital social par apport de réserves d'un montant de deux cent dix euros et soixante-cinq cents (EUR 210,65), pour le porter de son montant actuel de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf euros et trente-cinq cents (EUR 24.789,35) représenté par cinquante (50) actions sans valeur nominale, à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) sans émission d'actions nouvelles.
- 7) Fixation de la valeur nominale d'une (1) action à vingt-cinq euros (EUR.25,-) et augmentation correspondante du nombre des actions de cinquante (50) à mille (1.000).
- 8) Décision que toutes les actions seront au porteur.
- 9) Modification subséquente de l'article 5 et du dernier alinéa de l'article 17 des statuts.
- 10) Suppression des mots «et pour la première fois en mil neuf cent soixante-treize» au 2^{ème} alinéa de l'article 7 des statuts.
- 11) Suppression de l'article 15 des statuts.
- 12) Suppression des mots «sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent soixante-douze» à l'article 16 des statuts.
- 13) Ajout d'un nouvel alinéa 3 à l'article 17 des statuts concernant le paiement d'un acompte sur dividendes.
- 14) Renumérotation des articles 16 à 20 actuels qui deviendront les articles 15 à 19 suite à la suppression de l'article 15 des statuts.
- 15) Remplacement d'un administrateur Monsieur Rolf Blomqvist (décédé).
- 16) Décharge à l'administrateur remplacé.
- 17) Nomination de nouveaux administrateurs.
- 18) Autorisation donnée au Conseil d'Administration de confirmer l'administrateur-délégué.
- 19) Acceptation de la démission du commissaire aux comptes.
- Décharge.
- 20) Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
- 21) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est fixé une durée illimitée de la société.

En conséquence l'article 2 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.»

Deuxième résolution

Le siège social est transféré à L-1624 Luxembourg, 15, rue Gibraltar.

En conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Troisième résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital social est changée de francs belges en euros au cours de 1 euro pour 40,3399 LUF, de sorte que le capital social est fixé provisoirement à vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf euros et trente-cinq cents (EUR 24.789,35).

Quatrième résolution

Le capital social est augmenté de deux cent dix euros et soixante-cinq cents (EUR 210,65), pour le porter de son montant actuel de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf euros et trente-cinq cents (EUR 24.789,35), représenté par cinquante (50) actions sans valeur nominale à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de deux cent dix euros et soixante-cinq cents (EUR 210,65-) a été intégralement libéré en espèces par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Cinquième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à vingt-cinq euros (EUR 25,-) par action et en conséquence le nombre des actions est augmenté de cinquante (50) à mille (1.000).

Le Conseil d'Administration est chargé de procéder à la répartition des actions entre les actionnaires.

Sixième résolution

Toutes les actions seront désormais au porteur.

Septième résolution

Suite aux quatre résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille (25.000,-) euros (EUR), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune.

Le montant de la prime d'émission a été transféré à une réserve extraordinaire libre. Le conseil d'administration sera compétent pour déterminer l'usage à faire de ces fonds de réserve et pourra, avec l'autorisation préalable de l'assemblée, procéder à leur redistribution pari passu en faveur des actionnaires si une telle distribution apparaît comme désirable. Toute distribution de comptes de réserve à des actionnaires sera publiée par le Conseil d'Administration au Recueil du Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg.

Toutes les actions sont au porteur.

Des certificats seront délivrés aux actionnaires.»

Huitième résolution

Les mots «et pour la première fois en mil neuf cent soixante-treize» sont supprimés au 2^{ème} alinéa de l'article 7 des statuts.

Neuvième résolution

L'article 15 des statuts est supprimé.

Dixième résolution

Les mots «sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent soixante-douze» sont supprimés à l'article 16 des statuts.

Onzième résolution

Il est ajouté un nouvel alinéa 3 à l'article 17 des statuts concernant le paiement d'un acompte sur dividendes.

Suite aux résolutions 3, 4 et 5 le dernier alinéa de l'article 17 est parallèlement modifié.

En conséquence les alinéas 3 et 4 de l'article 17 auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 17. alinéas 3 et 4.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Les dividendes annoncés pourront être payés en euros ou en toute autre monnaie aux endroits et dates déterminés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration fixera définitivement le taux de change applicable pour la conversion des dividendes en leur monnaie de paiement.»

Douzième résolution

Suite à la suppression de l'article 15 des statuts, les articles 16 à 20 actuels sont renumérotés et deviendront les articles 15 à 19.

Treizième résolution

Il est procédé au remplacement de l'administrateur décédé Monsieur Rolf Blomqvist, ayant demeuré en dernier lieu à Helsinki.

Décharge lui est donné dans le cadre de l'article 2010 du Code Civil.

Quatorzième résolution

Sont nommés comme nouveaux administrateurs:

- Madame Anne Sofie Franc, médecin, demeurant à 3128 Drywood Lne, CA 95132-1222 San Jose, Californie, U.S.A.,
- Madame Anita Ward, administratrice, demeurant à Kungsgatan 28 IV, S 2149 Malmö, Suède,

- Monsieur Johan Wismer, ingénieur diplômé, demeurant à 417 E Strandvejen 417 E, DK 2930 Klampenborg, Danemark.

Les mandats des administrateurs Monsieur Niels Wismer, ancien consul général, demeurant à Frenndvedvej 5, DK 4291 Ruds-Vedby, Danemark, et Monsieur Clas Wismer, administrateur, demeurant au 63, rue du 19 Janvier, F-92380 Garches, France, sont confirmés.

Quinzième résolution

Monsieur Niels Wismer, préqualifié, est confirmé comme Président du Conseil d'Administration et le Conseil d'Administration est autorisé à le confirmer au poste d'administrateur-délégué.

Seizième résolution

La démission du commissaire aux comptes actuel Monsieur Leif Arne von Schoultz, chef de service, demeurant à Paris, est acceptée.

Par vote spécial décharge lui est donnée pour son mandat.

Dix-septième résolution

Est nommée comme nouveau commissaire aux comptes:

- Mademoiselle Claire Wismer, cadre de banque, demeurant au 80, avenue Charles de Gaulle, F-92200 Neuilly-sur-Seine, France.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation du capital social est évalué à huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (8.497,-) francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: R. Thill, M. Prosper, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2001, vol. 129S, fol. 18, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2001.

A. Schwachtgen.

(27699/200/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

SCANCOOPERATION (BENELUX) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1624 Luxembourg, 15, rue Gibraltar.

R. C. Luxembourg B 9.793.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 461 du 13 avril 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2001.

A. Schwachtgen.

(27700/200/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

INNOREAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

STATUTES

In the year two thousand one, on the ninth of April.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

1. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., having its registered office at Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

here represented by TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., having its registered office in Luxembourg, 26, rue Philippe II, itself represented by its managing director, Mr Jan A. J. Bout, managing director, residing in Luxembourg, by virtue of a general power of attorney dated on December 7, 1999.

2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., having its registered office at Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

here represented by TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., prenamed, itself represented as thereabove mentioned,

by virtue of a general power of attorney dated on December 7, 1999.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered offices - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith organised under the name of INNOREAL INVESTMENTS S.A.

Art. 2. The registered offices are in Luxembourg City.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered offices and inform third persons.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out trading in securities of any kind and any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-two thousand Euro (32,000.- EUR), represented by three hundred and twenty (320) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Management - Supervision

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three officers, shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years by the General Meeting of shareholders and can be dismissed at any time.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. The first chairman is appointed by the General Meeting. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable, telex or telefax, confirmed by letter.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

Art. 8. All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting carries the decision.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

Art. 11. The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company. Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In their current relations with the public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

General Meeting

Art. 14. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

Art. 15. The annual General Meeting is held in the commune of the registered offices at the place specified in the notice convening the meeting on the 3rd Monday of May at 10.00 a.m. and for the first time in 2002.

If such day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st. The first business year begins today and ends on December 31st, 2001.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

Art. 19. After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five per cent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten per cent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances and dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of General Meeting voting with the same quorum as the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Subscription

The shares have been subscribed to as follows:

1. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed, one hundred and sixty shares	160
2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed, one hundred and sixty shares	160
Total: three hundred and twenty shares	320

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-two thousand Euro (32,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Expenses

For the purpose of the registration, the capital is valued at one million two hundred and ninety thousand eight hundred and seventy-seven Luxembourg francs (1,290,877.- LUF).

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately seventy-five thousand Luxembourg francs (75,000.- LUF).

Extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the whole of the subscribed capital, holding themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions.

1.- The company's address is fixed in L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II (B.P. 653 L-2016 Luxembourg).

2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2006:

a) TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed,

- b) NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed,
 c) ALPMANN HOLDINGS LIMITED, having its registered office in Tortola, BVI.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2006:

FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES, having its registered office in Road Town, Tortola, BVI.

4.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to a member of the board of directors.

Meeting of the board of directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., as managing director, having sole signatory powers.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le neuf avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

ici représentée par TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 26, rue Philippe II, elle-même représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jan A. J. Bout, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir général daté du 7 décembre 1999.

2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

ici représentée par TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., préqualifiée, elle-même représentée comme dit ci-avant,

en vertu d'un pouvoir général daté du 7 décembre 1999.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de INNOREAL INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir le commerce de valeurs de toute nature ainsi que toutes autres opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille Euro (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent Euro (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. En cas de nomination sans indication d'un terme, les nominations sont faites pour la durée de 6 ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3ème lundi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2002.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2001.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve atteindra dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée, cent soixante actions	160
2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée, cent soixante actions	160
Total: trois cent vingt actions	320

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille Euro (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-dix-sept francs luxembourgeois (1.290.877,- LUF).

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ soixante-quinze mille francs luxembourgeois (75.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II (B.P. 653 L-2016 Luxembourg).
- 2.- Sont appelées aux fonctions d'administrateur leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2006:
 - a) TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée,
 - b) NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée,
 - c) ALPMANN HOLDINGS LIMITED, ayant social à Tortola, BVI.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée l'année 2006: FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES, ayant son siège social à Road Town, Tortola, BVI.
- 4.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., comme administrateur-délégué, ayant le pouvoir de signer seul.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. A. J. Bout, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 129S, fol. 20, case 7. – Reçu 12.909 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 avril 2001.

G. Lecuit.

(27775/220/317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2001.

SOFTWARE DEVELOPMENT SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-8411 Steinfort, 12, rue des Carrières.
R. C. Luxembourg B 53.745.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Capellen, le 7 mars 2001, vol. 137, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 8 mars 2001.

Pour la société

S.D.S. SOFTWARE DEVELOPMENT SERVICES

Signature

(27701/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

SARADAR CONSEIL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, vol. 551, fol. 87, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, vol. 551, fol. 87, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(27696/749/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

SIRAP - GEMA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 66.506.

L'an deux mille un, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois SIRAP - GEMA FINANCE S.A. ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte de scission reçu par le notaire soussigné en 30 septembre 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 38986.

Le capital social a été converti en Euro aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 2000, sous seing privé.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 janvier 2001, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Renzo De Marchi, directeur de société, demeurant à Malagnino.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pietro Feller, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Monsieur Bruno Eynard, Président de la société, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entièreté du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2000 et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000;

2. Affectation du résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000;

3. Décision sur la proposition de ne pas voter la dissolution anticipée de la société sur base de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et de poursuivre l'activité de la société;

4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;

5. Nominations statutaires;

6. Suppression de la valeur nominale des 120.000 (cent vingt mille) actions représentatives du capital social;

7. Réduction de capital par absorption des pertes réalisées jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 1.098.000 (un million quatre-vingt-dix-huit mille Euro), pour le ramener de son montant actuel de EUR 6.198.000 (six millions cent quatre-vingt-dix-huit mille Euro) à EUR 5.100.000 (cinq millions cent mille Euro), sans annulation d'actions mais par la seule réduction du pair comptable des 120.000 (cent vingt mille) actions représentatives du capital social.

8. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 5.204.919,06 (cinq millions deux cent quatre mille neuf cent dix neuf virgule zéro six Euro) pour compenser des pertes réalisées jusqu'à dû concurrence, et augmentation de capital d'un même montant de EUR 5.204.919,06 (cinq millions deux cent quatre mille neuf cent dix neuf virgule zéro six Euro), à souscrire et à libérer par les anciens actionnaires au prorata des actions détenues, par la conversion en capital et l'incorporation au capital de deux créances certaines, liquides et exigibles que les 2 actionnaires actuels ont sur la société, jusqu'à EUR 5.204.919,06 (cinq millions deux cent quatre mille neuf cent dix-neuf virgule zéro six Euro), le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises;

9. Fixation de la valeur nominale des 120.000 (cent vingt mille) actions représentatives du capital social à EUR 42,5 par action;

10. Suppression du capital autorisé existant et instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 8.500.000 (huit millions cinq cent mille Euro), divisé en 200.000 (deux cent mille actions) d'une valeur nominale de EUR 42,5 (quarante-deux Euro et cinquante cents) chacune, avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 29 mars 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis à vis de la société, au même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles au de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration;

11. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou tout autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus;

12. Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux résolutions prises sur base de l'agenda;

13. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix et séparément, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2000 tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

Deuxième résolution

Sur proposition du conseil, l'assemblée décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice d'un montant de EUR 6.779.103,63.

Troisième résolution

En se référant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'assemblée décide, sur proposition du conseil, de ne pas dissoudre la société de manière anticipée et de poursuivre les activités de la société, malgré la perte reportée dépassant la moitié du capital social.

Quatrième résolution

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réduire le nombre des administrateurs de cinq à quatre et d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001, aux fonctions d'administrateur de la société, les personnes suivantes

Conseil d'administration

1. M. Bruno Eynard, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, président;
2. M. Renzo De Marchi, dirigeant d'entreprises, demeurant à Brescia (Italie), administrateur-délégué;
3. M. Lino Berti, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
4. M. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

L'assemblée nomme aux fonctions de commissaire aux comptes, la société ERNST & YOUNG S.A., avec siège social à Luxembourg-Kirchberg, rue Richard Coudenhove-Calergy.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des 120.000 (cent vingt mille) actions représentatives du capital social.

Sixième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social par absorption des pertes réalisées jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 1.098.000 (un million quatre-vingt-dix-huit mille Euro),

pour le ramener de son montant actuel de EUR 6.198.000 (six millions cent quatre-vingt-dix-huit mille Euro) à EUR 5.100.000 (cinq millions cent mille Euro),

sans annulation d'actions mais par la seule réduction du pair comptable des 120.000 (cent vingt mille) actions représentatives du capital social, pour ramener celui-ci de EUR 51,65 à EUR 42,50 par action.

La preuve de l'existence des pertes réalisées jusqu'à due concurrence a été donnée au notaire instrumentaire par la remise du prédat bilan au 31 décembre 2000.

Septième résolution

L'assemblée décide une réduction supplémentaire du capital social souscrit pour compenser des pertes réalisées de EUR 5.204.919,06 (cinq millions deux cent quatre mille neuf cent dix-neuf virgule zéro six Euro) par l'annulation de toutes les actions représentatives du capital social,

et ensuite d'augmenter le capital social souscrit afin de ramener à nouveau ce dernier au montant de EUR 5.100.000,- (cinq millions cent mille Euro), représenté par 120.000 (cent vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 42,50 (quarante-deux virgule cinquante) Euro par action,

à souscrire et à libérer par les anciens actionnaires au prorata des actions détenues, par la conversion en capital et l'incorporation au capital de deux créances certaines, liquides et exigibles que les 2 actionnaires actuels ont sur la société, jusqu'à EUR 5.204.919,06 (cinq millions deux cent quatre mille neuf cent dix-neuf virgule zéro six Euro), le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises. Suite à la présente réduction-augmentation, le capital social de la société reste inchangé à 5.100.000,- EUR.

Souscription - Libération

I: Sont alors intervenus:

les anciens actionnaires:

- SIRAP-GEMA S.p.A., avec siège social à Verolanuova (Brescia-Italie),

- INTERMOBILIARE S.p.A., avec siège social à Milan (Italie) tels qu'ils figurent plus amplement sur la liste de présence, laquelle reste annexée au présent acte pour en faire partie intégrante,

représentés aux présentes par:

- la première nommée par Monsieur Renzo De Marchi, préqualifié, agissant comme administrateur-délégué et représentant légal de SIRAP-GEMA S.p.A.

- la deuxième nommée par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, elle-même représentée par Messieurs Lino Berti et Massimo Longoni, employés privés, demeurant professionnellement à Luxembourg, lesquels, tels que représentés, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclarent avoir parfaitement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de la société SIRAP-GEMA FINANCE S.A., ont déclaré vouloir souscrire

le premier nommé à 119.950 actions, lequel les a entièrement libérées par la conversion en capital et l'incorporation au capital d'une créance certaine, liquide et exigible jusqu'à concurrence de EUR 5.097.875, augmenté de EUR 104.875,34 totalisant EUR 5.202.750,34 que cet actionnaire a sur la société,

et le deuxième nommé à 50 actions, lequel les a entièrement libérées par la conversion en capital et l'incorporation au capital d'une créance certaine, liquide et exigible jusqu'à concurrence de EUR 2.125, augmenté de EUR 43,72 totalisant EUR 2.168,72 que cet actionnaire a sur la société,

lesquels apports ont fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société MONTBRUN REVISION, S.à.r.l., avec siège social à Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, en date du 29 mars 2001,

lequel rapport établi conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut comme suit:

«La révision que nous avons effectuée nous permet de conclure comme suit:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 120.000 actions de EUR 42,50 chacune, totalisant EUR 5.100.000,-».

Ce rapport demeurant annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

L'assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 120.000 (cent vingt mille) actions nouvelles par SIRAP-GEMA S.p.A. et INTERMOBILIARE S.p.A., préqualifiées.

La preuve de l'existence des pertes réalisées jusqu'à concurrence de EUR 5.204.919,06 (cinq millions deux cent quatre mille neuf cent dix-neuf virgule zéro six Euro) ainsi que de la souscription des 120.000 actions nouvelles et de la conversion de créances de EUR 5.204.919,06 (cinq millions deux cent quatre mille neuf cent dix-neuf virgule zéro six Euro) en capital a été donnée au notaire instrumentaire.

Huitième résolution

L'assemblée décide de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer un nouveau capital autorisé de EUR 8.500.000 (huit millions cinq cent mille Euro), divisé en 200.000 (deux cent mille) d'actions d'une valeur nominale de EUR 42,5 (quarante-deux Euro et cinquante cents) chacune, avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 29 mars 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Neuvième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Dixième résolution

L'assemblée, suite aux résolutions qui précèdent, décide de modifier l'article 3 des statuts de la société comme suit:

«Art. 3. Capital social - Actions.

Le capital social souscrit est de EUR 5.100.000,- (cinq millions cent mille Euro), représenté par 120.000,- (cent vingt mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 42,50 (quarante-deux virgule cinquante-cinq Euro) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Toutes les actions sont nominatives.

Le capital social autorisé est fixé à EUR 5.500.000,- (huit millions cinq cent mille Euro), représenté par 200.000,- (deux cent mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 42,50 (quarante-deux virgule cinquante-cinq Euro) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 22 mars 2006, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'Article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué approximativement à LUF 2.262.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R. De Marchi, P. Feller, B. Eynard, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 8CS, fol. 88, case 7. – Reçu 2.099.659 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2001.

J. Delvaux.

(27709/208/212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

SIRAP - GEMA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.506.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 mars 2001, actée sous le n° 211/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(27710/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

SECO SAFE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 35.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 22, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SECO SAFE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(27702/682/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

SECO SAFE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 35.758.

Conseil d'administration

Monsieur Jan Nyvall, Manager Accounting, SECO TOOLS AB, demeurant à S-73782 Fagersta, Suède.

Monsieur Sture Lindberg, Financial Controller, SECO TOOLS AB, demeurant à SE-73782 Fagersta, Suède.

Monsieur Tony Nordblad, Managing Director de SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l., demeurant à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

Réviseur d'entreprises

KPMG Audit, Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 avril 2001

L'assemblée générale du 2 avril 2001 a réélu comme administrateurs Messieurs Tony Nordblad, Jan Nyvall et Sture Lindberg. Leur mandat prendra fin après l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice 2001.

KPMG Audit a été réélu comme Réviseur d'entreprise. Son mandat prendra fin directement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice de l'année 2001.

Pour la société SECO SAFE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 22, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27703/682/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

S.E.P.D.I., Société Anonyme.

Siège social: L-5336 Moutfort, 10, Am Daerchen.
R. C. Luxembourg B 78.045.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2001, vol. 319, fol. 79, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Moutfort, le 27 avril 2001.

S.E.P.D.I. Société Anonyme.

(27704/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

SOCIETE EUROPEENNE DE CONSERVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 43.611.

L'an deux mille un, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société de droit luxembourgeois dénommée SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

elle-même représentée par: Messieurs Lino Berti et Massimo Longoni, tous deux employés privés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SOCIETE EUROPEENNE DE CONSERVE S.A. ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 43.611.

Ladite société a été constituée par acte du notaire Marc Elter en date du 15 avril 1993, publié au Mémorial C, numéro 315 du 2 juillet 1993,

les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 juin 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 40.684,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 29 mars 2001.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à BEF 568.190.000,- (cinq cent soixante-huit millions cent quatre-vingt-dix mille francs belges), représenté par 568.190 (cinq cent soixante-huit mille cent quatre-vingt-dix) actions d'une valeur nominale de BEF 1.000,- (mille francs belges) chacune, entièrement libérées.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à BEF 1.000.000.000,- (un milliard de francs belges), représenté par 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de BEF 1.000,- (mille francs belges) chacune

et que le même article, autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 5 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 22 mai 2005, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par l'incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

3) Que dans sa réunion du 29 mars 2001, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de deux cent trente-trois millions de francs belges (BEF 233.000.000,-),

pour porter le capital social de son montant actuel de BEF 568.190.000,- (cinq cent soixante-huit millions cent quatre-vingt-dix mille francs belges) à huit cent un million cent quatre-vingt-dix mille francs belges (BEF 801.190.000,-),

par la création de deux cent trente-trois mille (233.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune,

à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, lequel a souscrit à toutes les deux cent trente-trois mille (233.000) actions nouvelles, et les libère moyennant une contribution en espèces de deux cent trente-trois millions de francs belges (BEF 233.000.000,-),

l'actionnaire minoritaire ayant déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel, une copie de cette renonciation restera annexée aux présentes.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de deux cent trente-trois millions de francs belges (BEF 233.000.000,-) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à huit cent un million cent quatre-vingt-dix mille francs belges (BEF 801.190.000,-),

de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Le capital social est fixé huit cent un million cent quatre-vingt-dix mille francs belges (BEF 801.190.000,-), représenté par 801.190 (huit cent un mille cent quatre-vingt-dix) actions d'une valeur nominale de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune.

Frais - Evaluation

Les frais, dépenses, honoraires au charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à LUF 2.450.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données au comparant, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Berti, M. Longoni, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2001, vol. 128S, fol. 96, case 8. – Reçu 2.330.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2001.

J. Delvaux.

(27715/208/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 65.906.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire en date du 27 mars 2001

A. Il est rappelé de manière préliminaire que le Conseil d'Administration a fixé comme suit les pouvoirs de représentation limités aux opérations indiquées ci-dessous et précisés par les lettres A, B et C figurant en regard du nom de chaque mandataire comme suit:

Opérations (1)	Signature(s) min. requise(s) C<B<A (2)
Tout acte, document et correspondance accordant, confirmant, modifiant, suspendant ou dénonçant un contrat en relation avec une société domiciliée ou gérée par SGG	A + B
Opération pour compte d'une société dans le cadre d'une procuration reçue par SGG	Jusqu'à LUF 500.000,-: B+C Au delà de LUF 500.000,-: A+B
Ordre et/ou confirmation de souscription, d'achat, de vente valeurs mobilières	A + B
Reçus, quittances, accusés de réception	B + C
Correspondance n'impliquant aucun engagement	C + C

(1) Les procurations spéciales données par rapport avec les opérations énumérées ci-dessus seront valablement données sous les signatures requises pour ces opérations

(2) Un mandataire de catégorie supérieure est toujours habilité à représenter SGG dans une opération pour laquelle un pouvoir de représentation a été accordé à une catégorie inférieure.

B. Des pouvoirs de signatures sont conférés aux personnes suivantes:

Administrateurs:

Hames John
Schlessler Carlo
Sulkowski Alex
Ferres Olivier
Leyder Paul

Signatures autorisées:

Noms et Prénoms	Pouvoirs
Hames John	A
Krancenblum Serge	A
Reiland Jean-Paul	A
Schlessler Carlo	A
Stamet Françoise	A
Bartolini Jean-Robert	B
Bitterlich Corinne	B
Boulhais Saliha	B
Caspari Carole	B
Cervino Giancarlo	B
Lambert Philippe	B
Limpens Marc	B
Mesenburg François	B
Mestdagh Pierre	B
Musty Michèle	B
Prudhomme-Mertz Betty	B
Renard Alain	B
Baert Stéphane	C
Babier Régine	C
Barcaglioni Francesca	C
Charbon Harald	C
Cordonnier Séverine	C
Di Benedetto Michel	C
Dumont Françoise	C
Caspar Chantal	C
Glen Rose-Marie	C
Hernando Pedro	C
Lefort Serge	C
Lenoir Michel	C
Mostade Laurence	C

Mathu Chantal C
 Muller Nathalie C
 Oth Didier C
 Paty Philippe C
 Pierre Daniel C
 Pisvin Catherine C
 Schul Isabelle C

Certifié sincère et conforme

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2001, vol. 552, fol. 33, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27705/795/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

SIF FINANCIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 61.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 25, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	- 11.031.943,- ITL
- Perte de l'exercice 1999	- 16.113.307,- ITL
- Report à nouveau	- 27.145.250,- ITL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2001.

Signature.

(27708/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

SOCERA ASSETS MANAGEMENT S.A. HOLDING, Holding-Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Im Jahre zweitausendundeins, am vierten April.

Vor Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitze in Mersch.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der SOCERA ASSETS MANAGEMENT S.A. HOLDING, Gesellschaft mit Sitz in Luxemburg, die gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 23. März 2001, noch nicht veröffentlicht.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Frank Gickel, Diplomingenieur, wohnhaft in D-Bad Frankenhausen.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Silvia Grün, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzahler Herr Waldemar Kunart, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigte gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1.- Kapitalerhöhung von vier Millionen fünfhunderttausend Luxemburger Franken (4.500.000,-LUF), um es von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,-LUF) auf fünf Millionen siebenhundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (5.750.000,-LUF) zu erhöhen, durch Ausgabe von viertausendfünfhundert (4.500) neuen Aktien mit einem Nennwert von eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF).

2.- Abänderung von Artikel drei, Absatz eins der Satzung.

3.- Annahme des Rücktritts von Herrn Egon Bentz als Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrates.

4.- Ernennung eines neuen Verwaltungsratsmitgliedes.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschaft beschliesst, das Gesellschaftskapital um vier Millionen fünfhunderttausend Luxemburger Franken (4.500.000,- LUF) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Stand von einer Million zwei hundertfünfzigtausend Luxem-

burger Franken (1.250.000,- LUF) auf fünf Millionen siebenhundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (5.750.000,- LUF) zu bringen, durch Schaffung und Ausgabe von viertausend fünf hundert (4.500) neuen Aktien zu je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF).

Die Kapitalerhöhung ist integral gezeichnet und eingezahlt worden sowie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen worden ist und der dies ausdrücklich bestätigt.

Zweiter Beschluss

Aufgrund dieser Kapitalerhöhung wurde Absatz eins von Artikel drei der Satzung abgeändert wie folgt:

«**Art. 3. Absatz eins.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt fünf Millionen siebenhundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (5.750.000,- LUF), eingeteilt in fünftausendsiebenhundertfünfzig (5.750) Aktien mit einem Nominalwert von je eintausend luxemburger Franken (1.000,- LUF), voll eingezahlt.»

Dritter Beschluss

Die Versammlung nimmt den Rücktritt an von Herrn Egon Bentz als Verwaltungsratsmitglied und gibt ihm vollen Entlast.

Vierter Beschluss

Die Versammlung ernennt zu neuem Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzende des Verwaltungsrates:

- Frau Silvia Grün, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg.

Das Mandat erfüllt sofort nach der Generalversammlung des Jahres 2006.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Kapitalerhöhung entstehen, beläuft sich auf ungefähr einhunderttausend Luxemburger Franken (100.000,- LUF).

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, hält hiermit fest dass auf Wunsch der Kompargenten vorliegende Urkunde in deutscher Sprache verfasst ist mit einer Übersetzung ins Englische. Im Falle einer Unstimmigkeit zwischen der deutschen und der englischen Fassung, ist auf Wunsch der Kompargenten die deutsche Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die Übersetzung in englischer Sprache:

In the year two thousand and one, on the fourth of April.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SOCERA ASSETS MANAGEMENT S.A. HOLDING, having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on the 23rd of March 2001, not yet published.

The meeting was presided by Frank Gickel, graduated engineer, residing in D-Bad Frankenhausen.

The chairman appointed as secretary Silvia Grün, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Waldemar Kunart, employee, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- It appears from an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, that all the shares are present or represented.

II.- The meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of four million and five hundred thousand Luxembourg francs (4,500,000.- LUF) to bring it from one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF) to five million seven hundred and fifty thousand Luxembourg francs (5,750,000.-LUF) by creation and issue of four thousand and five hundred (4,500) new shares of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.

2.- Amendment of article three, first paragraph of the articles of incorporation.

3.- Acceptance of the resignation of Egon Bentz as director and chairman of the board of directors.

4.- Appointment of a new director.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the capital of the Company by four million and five hundred thousand Luxembourg francs (4,500,000.-LUF), so as to bring it from one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF) to five million seven hundred and fifty thousand Luxembourg francs (5,750,000.- LUF) by the issue of four thousand and five hundred (4,500) new shares of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each, fully subscribed and paid in cash, proof of which was given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the increase of capital, the first paragraph of article three of the articles of incorporation now reads as follows:

«**Art. 3. First paragraph.** The corporate capital is fixed at five million seven hundred and fifty thousand Luxembourg francs (5,750,000.- LUF), represented by five thousand seven hundred and fifty (5,750) shares of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each, fully paid in.»

Third resolution

The meeting accepts the resignation of Egon Bentz as director and as chairman of the board of directors and gives him full and entire discharge.

Fourth resolution

The meeting appoints as new director and chairman of the board of directors:

- Silvia Grün, employee, residing in Luxembourg.

The mandate shall expire immediately after the annual general meeting of 2006.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, amounts to approximately one hundred thousand Luxembourg francs (100,000.- LUF).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in German, followed by an English translation and that in case of any divergences between the German and the English text, the German version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: F. Gickel, S. Grün, W. Kunart, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 12 avril 2001, vol. 417, fol. 63, case 11. – Reçu 45.000 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Mersch, den 19. April 2001.

E. Schroeder.

(27713/228/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

SOCERA ASSETS MANAGEMENT S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 avril 2001.

E. Schroeder.

(27714/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS ALIMENTAIRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 60.431.

L'an deux mille, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE DE PARTICIPATIONS ALIMENTAIRES S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, constituée suivant acte reçu par le notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 29 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 640 du 17 novembre 1997, modifiée suivant acte reçu par le notaire Robert Schuman, prénommé, en date du 11 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 173 du 24 mars 1998, modifiée suivant acte reçu par le notaire Robert Schuman, prénommé, en date du 13 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 45 du 26 janvier 1999, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 60.431.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Mamer, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Lydia Ceccherini, employée privée, demeurant à F-Bertrange.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Conversion de la devise du capital social de dix millions de francs luxembourgeois (LUF 10.000.000,-) en deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize virgule cinquante-deux euros (EUR 247.893,52);

2. Suppression de la valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) par action, des dix mille (10.000) actions existantes;

3. Remplacement des dix mille (10.000) actions existantes par deux cent quarante-huit (248) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale;

4. Augmentation du capital social à concurrence de trois cent deux mille cent six virgule quarante-huit euros (EUR 302.106,48), pour le porter de son montant actuel de deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize virgule cinquante-deux euros (EUR 247.893,52) à cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,-), par la création et l'émission de trois cent deux (302) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;

Souscription et libération des actions nouvelles;

5. Nouvelle fixation de la valeur nominale à mille euros (EUR 1.000,-) par action;

6. Modification conséquente du premier alinéa de l'article cinq des statuts;

7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social de dix millions de francs luxembourgeois (LUF 10.000.000) en deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize virgule cinquante-deux euros (EUR 247.893,52).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) par action, des dix mille (10.000,-) actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de remplacer les dix mille (10.000) actions existantes par deux cent quarante-huit (248) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent deux mille cent six virgule quarante-huit euros (EUR 302.106,48), pour le porter de son montant actuel de deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize virgule cinquante-deux euros (EUR 247.893,52) à cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,-), par la création et l'émission de trois cent deux (302) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée les actionnaires existants.

Intervention - Souscription - Libération

Sont alors intervenus les actionnaires existants, à savoir:

A) GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama City (République de Panama), ici représentée par Monsieur Claude Faber, prénommé, en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Diferdange, en date du 3 février 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1998, volume 833, folio 9, case 3, laquelle intervenante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire cent cinquante et une (151) actions nouvellement émises, sans désignation de valeur nominale.

B) INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., ayant son siège social à Panama City, ici représentée par Monsieur Claude Faber, prénommé, en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Diferdange, en date du 3 février 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1998, volume 833, folio 9, case 4, laquelle intervenante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire cent cinquante et une (151) actions nouvellement émises, sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trois cent deux mille cent six virgule quarante-huit euros (EUR 302.106,48) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale à mille euros (EUR 1.000,-) par action.

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,00), représenté par cinq cent cinquante (550) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, intégralement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes, s'évalue approximativement à la somme de trois cent mille francs luxembourgeois (LUF 300.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évaluée à douze millions cent quatre-vingt-six mille neuf cent quarante-cinq francs luxembourgeois (LUF 12.186.945,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C. Faber, L. Ceccherini, E. Antona, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 8, case 5. – Reçu 121.869 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2001.

E. Schlessler.

(27717/227/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS ALIMENTAIRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 60.431.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2001.

E. Schlessler

Notaire

(27718/227/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

**MATERIS PARTICIPATIONS, Société à responsabilité limitée,
(anc. SPECIALTY MATERIALS PARTICIPATIONS).**

Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 79.148.

In the year two thousand and one, on the twenty-third of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) SPECIALTY MATERIALS INVESTORS, a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, duly represented by Mr Grégoire Arnaud, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

2) MATERIS MANAGEMENT S.C., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, duly represented by Mr Grégoire Arnaud, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal,

3) LAFARGE S.A., a company incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 61, rue des Belles Feuilles, B.P. 40, 75782 Paris Cedex 16, France,

duly represented by Mrs Monique Adams, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole shareholders of SPECIALTY MATERIALS PARTICIPATIONS (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, recorded with the Commercial and Companies' Register of Luxembourg, under section B number 79.148, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 21st November 2000, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 22nd January 2001 not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The appearing parties representing the whole corporate capital, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

1. Change of the name of the Company to MATERIS PARTICIPATIONS
2. Resignation of members of the Management Committee of the Company and discharge for their mandates
3. Appointment of new members of the Management Committee

4. Miscellaneous

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the name of the Company from SPECIALTY MATERIALS PARTICIPATIONS to MATERIS PARTICIPATIONS.

As a consequence, article 4 of the articles of incorporation is amended as follows:

«The Company will assume the name of MATERIS PARTICIPATIONS.»

Second resolution

The general meeting accepts the resignation of

- Mr Mark Grizzelle with effect from 15 March 2001, and
 - Mr Pierre de Saint Rapt with effect from 22 January 2001,
- as members of the Management Committee of the Company.

The general meeting decides to grant full discharge to Mr Mark Grizzelle and Mr Pierre de Saint Rapt for their mandates.

Third resolution

The general meeting decides to appoint:

- Mr Geert Duyck, Company Director, residing at Bodegemstraat 132, 1700 Dilbeek, Belgium, and
 - Mr Bernard Kasriel, Chief Operating Officer, residing at 1, rue Saint James, 92200 Neuilly sur Seine, France,
- as new members of the Management Committee of the Company for a term to expire at the general meeting resolving on the accounts of the year 2001.

Furthermore, the general meeting decides to confirm the mandates of Ms Janet Hennessy, Company Director, THE CARLYLE GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l., Ms Caroline Grégoire Sainte Marie, Director of Mergers and Acquisitions, Mr Olivier Legrain, Chief Financial Officer, and SPECIALTY MATERIALS INVESTORS as members of the Management Committee of the Company for a term to expire at the general meeting resolving on the accounts of the year 2001.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) SPECIALTY MATERIALS INVESTORS, une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Grégoire Arnaud, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

2) MATERIS MANAGEMENT S.C., une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Grégoire Arnaud, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

3) LAFARGE S.A., une société régie par le droit français, ayant son siège social au 61, rue des Belles Feuilles, B.P. 40, 75782 Paris Cedex 16, France,

ici représentée par Madame Monique Adams, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Les procurations signées ne varient par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont les seuls associés de la société SPECIALTY MATERIALS PARTICIPATIONS, (la «Société») une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.148, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 21 novembre 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 janvier 2001, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société en MATERIS PARTICIPATIONS
2. Démission de membres du Conseil de Gérance de la Société et décharge pour leur mandat
3. Nomination de nouveaux membres du Conseil de Gérance
4. Divers

L'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société de SPECIALTY MATERIALS PARTICIPATIONS en MATERIS PARTICIPATIONS.

En conséquence de quoi, l'article 4 des statuts est modifié comme suit:

«La Société prend la dénomination de MATERIS PARTICIPATIONS.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de:

- M. Mark Grizzelle à compter du 15 mars 2001, et
- M. Pierre de Saint Rapt à compter du 22 janvier 2001

de leurs fonctions de membres du Conseil de Gérance de la Société.

L'assemblée générale décide de donner entière décharge à M. Mark Grizzelle et à M. Pierre de Saint Rapt pour leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer:

- M. Geert Duyck, Company Director, demeurant à Bodegemstraat 132, 1700 Dilbeek, Belgique, et
- M. Bernard Kasriel, Chief Operating Officer, demeurant au 1, rue Saint James, 92200 Neuilly sur Seine, France, comme nouveaux membres du Conseil de Gérance de la Société jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2001.

En outre, l'assemblée générale décide de confirmer les mandats de Mme Janet Hennessy, Company Director, de THE CARLYLE GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l., de Mme Caroline Grégoire Sainte Marie, Director of Mergers and Acquisitions, de M. Olivier Legrain, Chief Financial Officer, et de SPECIALTY MATERIALS INVESTORS comme membres du Conseil de Gérance de la Société jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2001.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: G. Arnaud, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2001, vol. 8CS, fol. 74, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2001.

J. Elvinger.

(27720/211/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

MATERIS PARTICIPATIONS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 79.148.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

(27721/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

SOPARLU HOLDING S.A. - SOCIETE DE PARTICIPATIONS LUXEMBOURGEOISE,

Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 35.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, vol. 551, fol. 87, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(27719/749/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

**SCAPIM LUXEMBOURG, SOCIETE DE COORDINATION DES ACTIVITES PETROLIERES
INDUSTRIELLES ET MINIERES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

—
STATUTES

In the year two thousand and one, on the twenty-fifth day of April.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present deed.

There appeared:

- 1.- Mr Mohammed H.A. Al Amoudi, Investor, residing at P.O. Box 12954, Jeddah 21483, Saudi Arabia;
- 2.- Mr Karim Karaman, Financial Director, residing in 16 Upper Addison Gardens, London W14 8AP, United Kingdom,

both here represented by Mr Jean-Marie Bettinger, juriste, residing in Metz (France),

by virtue of two (2) proxies given to him on March 8, 2001.

The prementioned proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in her hereabove stated capacities, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a joint stock company (*société anonyme*) which the prenamed parties intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of SOCIETE DE COORDINATION DES ACTIVITES PETROLIERES INDUSTRIELLES ET MINIERES LUXEMBOURG S.A., in abbreviation: SCAPIM LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may also manage and develop its own real estate.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a «Société de Participations Financières».

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at two hundred fifty thousand Euros (250,000.- EUR), divided into twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of ten Euros (10.- EUR) per share.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

The first person(s) to whom the daily management of the company is delegated to, may be elected at the first general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two directors or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General Meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on June 30 of each year at 04.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty per cent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five per cent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2001.

The first annual general meeting shall be held in 2002.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The twenty-five thousand (25,000) shares have been subscribed to as follows:

1.- Mr Mohammed H.A. Al Amoudi, prenamed, twenty-four thousand nine hundred ninety-nine shares	24,999
2.- Mr Karim Karaman, prenamed, one share.	1
Total: twenty-five thousand shares	25,000

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of two hundred fifty thousand Euros (250,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at hundred eighty thousand Luxembourg francs.

Pro fisco

For the purposes of registration, it is stated that the subscribed corporate capital in the amount of two hundred fifty thousand Euros (250,000.- EUR) is equivalent to ten million eighty-four thousand nine hundred seventy-five Luxembourg francs (10,084,975.- LUF).

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the annual general meeting of 2006:

- 1.- Mr Mohammed H.A. Al Amoudi, Investor, residing at P.O. Box 12954, Jeddah 21483, Saudi Arabia;
- 2.- Mr Karim Karaman, Financial Director, residing in 16 Upper Addison Gardens, London W14 8AP, United Kingdom,
- 3.- Mr François L. Meynot, Attorney-at-Law, residing in F-75116 Paris, 29, avenue d'Eylau.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the annual general meeting of 2006:

The company LUXOR AUDIT, S.à r.l., société à responsabilité limitée, established and having its registered office in L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

Third resolution

The company's registered office is located in L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

Fourth resolution

Pursuant to the powers conferred to the general meeting of shareholders by article eleven (11) of the Articles of Incorporation, the general meeting appoints as first managing director (administrateur délégué) of the company, Mr Mohammed H.A. Al Amoudi, prenamed, who is allowed to engage the company by his single signature, in relation to the daily management of the company, including all bank transactions.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1.- Monsieur Mohammed H.A. Al Amoudi, Investisseur, demeurant à P.O. Box 12954, Jeddah 21483, Royaume d'Arabie Saoudite;

2.- Monsieur Karim Karaman, Directeur Financier, demeurant au 16 Upper Addison Gardens, Londres W14 8AP, Royaume-Uni;

les deux sont ici représentés par Monsieur Jean-Marie Bettinger, juriste, demeurant à Metz (France), en vertu de deux (2) procurations lui données, le 8 mars 2001.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de SOCIETE DE COORDINATION DES ACTIVITES PETROLIERES INDUSTRIELLES ET MINIERES LUXEMBOURG S.A., en abrégé SCAPIM LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à deux cent cinquante mille Euros (250.000,- EUR), divisé en vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le trente juin de chaque année à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve atteindra dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2001.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2002.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les vingt-cinq mille (25.000) actions ont été souscrites comme suit par:

1.- Monsieur Mohamed H.A. Al Amoudi, prénommé, vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	24.999
2.- Monsieur Karim Karaman, prénommé, une action	1
Total: vingt-cinq mille actions	25.000

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille Euros (250.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

Pro fisco

Pour les besoins de l'enregistrement, il est constaté que le capital social souscrit à hauteur de deux cent cinquante mille Euros (250.000,- EUR) est l'équivalent de dix millions quatre-vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze francs luxembourgeois (10.084.975,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2006:

- 1.- Monsieur Mohammed H.A. Al Amoudi, Investisseur, demeurant à P.O. Box 12954, Jeddah 21483, Royaume d'Arabie Saoudite;
- 2.- Monsieur Karim Karaman, Directeur Financier, demeurant au 16 Upper Addison Gardens, Londres W14 8AP, Royaume-Uni;
- 3.- Monsieur François L. Meynot, avocat, demeurant à F-75116 Paris, 29, avenue d'Eylau.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2006:

La société LUXOR AUDIT, S.à r.l., société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

Quatrième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Mohammed H.A. Al Amoudi, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-M. Bettinger, G. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2001, vol. 859, fol. 14, case 1. – Reçu 100.850 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2001.

B. Moutrier.

(27777/239/357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2001.

SUPERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 44.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 25, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés.	- 2.717.606,- LUF
- Perte de l'exercice 1999	- 2.073.663,- LUF
- Report à nouveau	- 4.791.269,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2001.

Signature.

(27725/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

SUPERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 44.508.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 4 avril 2001 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée prend acte du décès de deux administrateurs Monsieur Augusto Rigon et Monsieur Roberto Matteazzi ainsi que de la démission d'un administrateur en personne de Monsieur Adriano Filippi et nomme en leurs remplacements deux nouveaux administrateurs de la catégorie B:

- Monsieur Mateo Rigon, né à Vicenza le 10 avril 1969, citoyen italien, résident à Arcugnano (Vicenza - Italie);
- Monsieur Fabrizio Filippi, né à Vicenza le 24 novembre 1970, citoyen italien, résident à Vicenza (Italie).

Ils termineront les mandats de leurs prédécesseurs auxquels décharge pleine et entière a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 25, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27726/693/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2001.

SOFINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

STATUTS

L'an deux mille un, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société LENHAM LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man), ici représentée par Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, préqualifiée, agissant en son nom personnel.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, ès qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société de participations financières, sous forme de société anonyme et sous la dénomination de SOFINT S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de

toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille Euro (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions de cent Euro (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de mars à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2001.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société LENHAM LIMITED, prédésignée, trois cent dix-neuf actions	319
2.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, préqualifiée, une action	1
Total: trois cent vingt actions	320

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille Euro (32.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 1.290.876,80 LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Monsieur Alexis De Bernardi, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- 2.- Monsieur Georges Diederich, administrateur de sociétés, demeurant à Esch-sur-Alzette;
- 3.- Monsieur Vincenzo Arno', maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, demeurant à Wormeldange-Haut.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2004.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 avril 2001, vol. 514, fol. 35, case 3. – Reçu 12.909 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 avril 2001.

J.. Seckler.

(27778/231/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2001.

CEMATO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12-14, rue de Strasbourg.

L'an deux mille un, le vingt avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Madame Marina Luisi, commerçante, demeurant à L-1451 Luxembourg, 26, rue Théodore Eberhard.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de CEMATO, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées ainsi que la petite restauration.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille un.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les cent (100) parts ont été souscrites par Madame Marina Luisi, commerçante, demeurant à L-1451 Luxembourg, 26, rue Théodore Eberhard, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associée unique reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à trente-deux mille francs luxembourgeois (LUF 32.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social souscrit est évalué à cinq cent quatre mille deux cent quarante-neuf francs luxembourgeois (LUF 504.249,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-2560 Luxembourg, 12-14, rue de Strasbourg.
- Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée, Madame Marina Luisi, préqualifiée.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'elle connue à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Luisi, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 129S, fol. 29, case 3. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 27 avril 2001.

Tom Metzler.

(27768/222/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2001.